

AIX-EN-PROVENCE

Schiste : de l'eau dans le gaz à la communauté du pays d'Aix

Les élus ont voté une motion pour réclamer un moratoire sur les forages dans le secteur

Il y a eu les motions contre le tracé de la LGV, contre la réforme des collectivités et maintenant... le gaz de schiste. Pour la troisième fois en quelques mois, les élus de la communauté du pays d'Aix, réunis en conseil hier soir à Simiane, font savoir officiellement tout le mal qu'ils pensent des agissements de l'État. Et dans ce cas-là, de ce qu'il ne fait pas.

"Nous avons été interpellés par un collectif", a rappelé Michel Boyer, maire (PS) de Simiane, qui réclame un moratoire sur les forages du site de Gardanne comme l'État en a décidé pour d'autres sites français". Il a en effet accordé un permis d'exploration souterraine en 2007 à la su-



L'élu aixois Gérard Bramoullé, qui présidait les débats en l'absence de Maryse Joissains, Michel Boyer, maire de Simiane et Jean-Pierre Saez, maire de Venelles et vice-président à l'environnement ont convaincu : la motion a été votée à l'unanimité.

(PHOTO: SCHMIDT) / SPERRE

"L'Etat a donné des autorisations sans en informer les élus"

MICHEL BOYER, MAIRE DE SIMIANE

ciété European Gas Limited sur un territoire long de 365 km² s'étendant de Fuveau au plateau de l'Arbois et englobant 18 communes. L'objectif poursuivi par le groupe industriel australien est d'exploiter à terme un gaz non-conventionnel emprisonné dans les sédiments carboniques gisant à plus de 2500 mètres de profondeur. Comme cela se fait déjà aux États-Unis "Tout cela s'est fait sans qu'aucun élu ne soit averti", relevait Michel Boyer. Et alors qu'aujourd'hui, les forages et l'exploitation éventuelle de ce gaz pas comme les autres font débat, Michel Boyer s'est documenté. "Voilà ce que l'on en dit sur le site du ministère de l'Environnement, a-t-il déclaré à l'assemblée. Quels sont les risques pour l'environnement de l'exploitation des gaz de schiste? La première est mondiale : la consommation de gaz participant à l'effet de serre et donc aux changements cli-

matiques. L'effet varie suivant l'énergie à laquelle elle se substitue. La seconde conséquence est locale avec notamment des risques de pollution des nappes souterraines par manque d'étanchéité des forages (le risque étant aggravé pour le gaz qui est par nature éruptif par rapport aux huiles plus denses) et de pollution des sols (en cas de fuite des canalisations). La consommation d'eau est élevée : 15 000 à 20 000 m³ par puits. L'implantation des machines à forer et des installations connexes peut émettre du bruit et avoir un impact important sur les paysages... Je vous rappelle que ce n'est pas moi qui le dis mais le ministère".

Le Collectif Gaz Gardanne (CGG), qui a déjà recueilli 200 signatures pour un moratoire, annonce des catastrophes : "L'eau du robinet qui prend feu, multiplication de neuropathies et de tumeurs cancéreuses..." Le conseil

communautaire, lui, considère dans sa motion "que les méthodes d'exploration de ces gisements peuvent faire courir des risques aux populations ainsi qu'à l'environnement, que ce permis a été attribué sans qu'une information et concertation préalables sérieuses des élus et des citoyens n'aient été effectués". Et demande donc de suspendre le permis de prospection pour les gaz de houille du bassin de Gardanne, que plus aucun permis ne soit délivré préalable sans l'ouverture d'un débat public.

Les communes devraient chacune à leur tour voter en conseil municipal. "Nous allons mener des actions", a promis Michel Boyer. Maryse Joissains retenue sur l'étape du Paris-Nice était absente au débat. Mais quand on parle d'actions, en général, elle entraîne les élus, écharpe en bandoulières, sous les fenêtres des ministres parisiens. **A.D.**

REPÈRES

Le gaz de schiste est un gaz contenu dans des roches sédimentaires argileuses, situées entre un et trois kilomètres de profondeur. Pour le libérer, il faut procéder à des forages horizontaux et une fracturation hydraulique de ces roches profondes. Ce procédé, reposant sur "l'injection de millions de mètres cubes d'eau, de sable et d'additifs chimiques pour casser les schistes", indignes les écologistes. Le gaz remonte à la surface à travers un tube en acier puis rejoint un gazoduc.

Le 26 février dernier, des collectifs hostiles à l'exploitation des gaz de schiste se sont rassemblés à Valence en coordination nationale à l'initiative de José Bové.

Les permis d'explorer avaient été délivrés sous le ministère de Jean-Louis Borloo. Le 31 mai dernier, Nathalie Kosciusko-Morizet, nouveau ministre de l'Écologie, commandait un rapport évaluant "les enjeux environnementaux" liés à ce gaz et gelait toute autorisation de travaux qui serait déposée auprès de ses services ou ceux du ministère de l'Énergie.

18 communes concernées

Aix, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Cadoive, Châteauneuf-le-Rouge, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Le Tholonet, Les Pennes-Mirabeau, Meyreuil, Mimet, Peypin, Septèmes-les-Vallons, Simiane-Collongue, Beaurecueuil, Saint-Savournin et Vitrolles.